

LA LUTTE DE LA FEMME

—organe mensuel de la «Ligue Hellénique pour le droit des femmes»—

Présidente : AVRA S. THÉODOROPOULO, rec. secrétaire de l'«Alliance Internationale pour le suffrage des femmes»,
rue Déligeorgos 11a, Athènes. — Rédactrice en chef: HÉLÈNE NEGROPONTES, rue Othon 12, Athènes—Grèce.

(Le bulletin s'échange avec toutes les revues féministes)

LE CONGRÈS PANHELLÉNIQUE DES FEMMES

Le Conseil National organise un Congrès des femmes Grecques qui aura lieu le prochain mois de Mars à Salonique.

Le sujet principal du Congrès sera l'enfant. Toutes les questions concernant la protection législative, l'éducation, la prévoyance sociale de l'enfance seront discutées par les représentantes de toutes les organisations féminines qui participeront du congrès.

* *

UN PROJET DE LOI INTÉRESSANT

Le 5 Décembre 1924 un projet de loi concernant les cinémas a été présenté à l'Assemblée Nationale et voté en première lecture. Un terrible désastre qui a lieu l'été passé dans un cinéma, qui causa la mort d'un grand nombre d'enfants, a poussé le Gouvernement à prendre des mesures législatives pour prévenir de pareilles catastrophes. Le projet de loi ne se borne pas à des mesures pour la sécurité de la vie du public qui fréquente les cinémas, mais aussi contre les dangers moraux que ces spectacles présentent très souvent pour la jeunesse. Il y aura une censure préventive des films qui sera exercée par un Comité spécial. Les enfants des deux sexes âgés de 13 à 15 ans devront être accompagnés par leurs parents.

Il sera absolument interdit aux enfants au-dessous de cet âge de fréquenter des cinémas qui ne seraient pas spécialement désignés comme convenables pour la jeunesse.

* *

LES COURS DE LA L. H. D. F.

La L. H. D. F. a organisé une série de cours pour jeunes filles sur différents sujets. Ces cours forment un cercle d'études ayant comme centre la femme dans la vie actuelle. Plusieurs de nos plus distingués professeurs des deux sexes ont accepté la charge de ces cours qui sont les suivants:

1.—Apprenez à connaître vos enfants. 2.—L'art dans la vie hellénique (antiquité-moyen-âge arts décoratifs dans la Grèce d'aujourd'hui). 3.—Problèmes de biologie. 4.—La philosophie et la vie. 5.—Les problèmes actuels de la sociologie. 6.—Les revendications du féminisme. 7.—Littérature néogrecque. 8.—La femme dans la législation grecque.

POUR LES TRIBUNAUX D'ENFANTS

Le Ministère de la Justice a adressé dernièrement une circulaire aux Procureurs de la République, qui fait preuve d'un effort radicalement réformiste. Comme en Grèce il n'existe pas une organisation spéciale de tribunaux d'enfants, cette circulaire essaie de régler provisoirement cette question jusqu'à ce que l'état prenne de mesures législatives là-dessus. En voici le contenu en raccourci:

A) Le Ministre de la Justice désignera des juges d'instruction spéciaux, qui, dans les grands centres, s'occuperont uniquement de cas de criminalité infantine.

L'enfant sera tenu autant que possible éloigné de tout contact avec les organes de la police. Les juges d'instruction feront toutes les recherches possibles pour être renseignés sur les conditions de vie, l'entourage et l'état mental et psychologique de l'enfant criminel. La justice espère beaucoup à l'appui que lui apporteront les organisations féminines dans toute ces recherches.

B) La circulaire demande entre autre que les procès des enfants se passent dans des séances spéciales, et que les personnes qui n'ont rien à faire avec le cas jugé ne soient pas admises. Au contraire les parents ou tuteurs des enfants doivent être présents pour donner des renseignements.

La circulaire prévoit encore le cas de la condamnation de l'enfant, le cas où l'enfant est laissé provisoirement libre sous la surveillance de la police ou d'organisations féminines spéciales.

Cette circulaire est, à notre avis, un premier pas vers l'organisation de tribunaux spéciaux pour enfants, dont notre pays a tellement besoin.

* *

POUR LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ

Une délégation de la L. H. D. F. c'est présentée au Ministre de la Justice pour lui demander de prendre en considération le travail élaboré par la Ligue sur la recherche de la paternité, et les résolutions de la Conférence de la P. E. F. sur l'enfant illégitime.

Le Ministre a promis de considérer sérieusement la question et de faire tout ce qui pourrait s'adapter à la mentalité de l'Assemblée Nationale actuelle.